Industrie automobile: réception de systèmes de séparation destinés à protéger les passagers contre le déplacement des bagages, fournis en dehors des équipements d’origine, règlement CEE /ONU

2006/0035(AVC) - 01/02/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant la recommandation contenue dans le rapport de M. Enrique **BARON CRESPO** (PSE, ES), le Parlement européen a donné son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil sur la position de la Communauté relative au projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant la réception de systèmes de séparation destinés à protéger les passagers contre le déplacement des bagages, fournis en dehors des équipements d'origine des véhicules.